

Performance

La nouvelle loi organique relative à la loi de finances (LOF) qui institue de nouvelles règles d'élaboration et d'exécution du budget de l'Etat, repose sur trois piliers dont le premier est le « Renforcement de la performance de la gestion publique ». En effet, le LOF a substitué la gestion axée sur les moyens par la gestion axée sur la performance.

Le renforcement de la performance de la gestion publique est matérialisé d'une part, par la mise en place de la programmation budgétaire triennale qui représente un cadre de suivi de la performance en permettant d'inscrire la gestion budgétaire dans une perspective triennale, et d'autre part, par l'élaboration des programmes budgétaires qui visent l'amélioration de la gouvernance des politiques publiques et le renforcement de la responsabilisation des gestionnaires.

- [Programmation budgétaire triennale](#) [1]
- [Gestion des programmes](#) [2]
- [Gestion budgétaire axée sur les résultats](#) [3]



Source URL: <http://lof.finances.gov.ma/fr/piliers-de-la-lof/performance>

Liens

[1] <http://lof.finances.gov.ma/piliers-de-la-lof/performance/programmation-budgetaire-triennale>

[2] <http://lof.finances.gov.ma/piliers-de-la-lof/performance/gestion-des-programmes>

[3] <http://lof.finances.gov.ma/piliers-de-la-lof/performance/gestion-budgetaire-axee-sur-les-resultats>